

## **Ordre des optométristes du Québec**

États financiers  
Au 31 mars 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
**l'Ordre des optométristes du Québec,**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observation - Budget**

Le budget a été préparé par l'Ordre sur la base d'hypothèses comptables et financières; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.* 1

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec  
Le 27 mai 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114098

## Ordre des optométristes du Québec

### ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Budget (non audité)	Total	Total
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations annuelles	1 828 565 \$	1 821 821 \$	2 001 204 \$
Admission	16 000	29 500	12 500
Inspection professionnelle	6 000	19 000	5 350
Formation continue	6 000	6 230	5 680
Discipline	25 000	50 192	3 956
Infractions pénales	-	-	100 025
Exercice en société	20 810	14 045	19 950
Revenus de placements	65 938	87 161	45 670
Autres revenus	318	304	130
	<b>1 968 631</b>	<b>2 028 253</b>	<b>2 194 465</b>
<b>CHARGES</b>			
Admission (annexe A)	136 320	110 226	23 091
Inspection professionnelle (annexe B)	575 278	663 455	540 061
Syndic (annexe C)	616 760	691 713	578 036
Comité de révision (annexe D)	8 932	12 807	4 770
Conseil de discipline (annexe E)	45 795	80 229	35 049
Exercice illégal (annexe F)	48 358	50 330	40 650
Communications (annexe G)	49 331	39 522	37 682
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	60 974	11 893	41 651
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	776 720	803 218	709 066
Conseil interprofessionnel du Québec	15 081	15 081	12 400
	<b>2 333 549</b>	<b>2 478 474</b>	<b>2 022 456</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(364 918) \$</b>	<b>(450 221) \$</b>	<b>172 009 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## Ordre des optométristes du Québec

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Non affecté	Affecté	Investi en immobilisation	Total	Total
<b>SOLDE,</b>					
début de l'exercice	1 524 606 \$	15 000 \$	164 438 \$	1 704 044 \$	1 532 035 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(415 560)	-	(34 661)	(450 221)	172 009
Affectations internes	15 000	(15 000)	-	-	-
Investissement en immobilisation	(6 929)	-	6 929	-	-
<b>SOLDE,</b>					
fin de l'exercice	1 117 117 \$	- \$	136 706 \$	1 253 823 \$	1 704 044 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## Ordre des optométristes du Québec

### BILAN

Au 31 mars

2024

2023

#### ACTIF

##### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 372 383 \$	2 106 678 \$
Dépôts à terme	850 000	1 450 000
Intérêts courus	38 264	28 232
Frais payés d'avance	55 184	37 590

---

	3 315 831	3 622 500
--	-----------	-----------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)

	25 425	35 855
--	--------	--------

ACTIFS INCORPORELS (note 4)

	111 281	128 583
--	---------	---------

---

	3 452 537 \$	3 786 938 \$
--	--------------	--------------

#### PASSIF

##### PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	415 464 \$	382 235 \$
Cotisations perçues d'avance	1 783 250	1 700 659

---

	2 198 714	2 082 894
--	-----------	-----------

##### SOLDES DE FONDS

Investi en immobilisations	136 706	164 438
Affectation d'origine interne	-	15 000
Non affecté	1 117 117	1 524 606

---

	1 253 823	1 704 044
--	-----------	-----------

---

	3 452 537 \$	3 786 938 \$
--	--------------	--------------

#### ENGAGEMENTS (note 6)

Pour le conseil d'administration :

*Éric Poulin*

---

, administrateur

*Dominic Laramée*

---

, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## Ordre des optométristes du Québec

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(450 221) \$	172 009 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 430	10 371
Amortissement des actifs incorporels	24 231	16 607

(415 560) 198 987

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Intérêts courus	(10 032)	(26 169)
Frais payés d'avance	(17 594)	(2 509)
Dettes de fonctionnement	33 229	23 917
Cotisations perçues d'avance	82 591	(130 069)

(327 366) 64 157

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des dépôts à terme	600 000	(550 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(7 232)
Acquisition d'actifs incorporels	(6 929)	(65 502)

593 071 (622 734)

#### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

265 705 (558 577)

ENCAISSE, début de l'exercice

2 106 678 2 665 255

ENCAISSE, fin de l'exercice

2 372 383 \$ 2 106 678 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Ordre des optométristes du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des optométristes du Québec est une personne morale créée en vertu de la Loi sur l'optométrie du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté des impôts. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession d'optométriste.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

#### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'admission, de l'inspection professionnelle et de l'exercice en société sont comptabilisés au cours de l'exercice ou ils sont gagnés.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les produits provenant de la discipline sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encaissés.

# Ordre des optométristes du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon la proportion des dépenses totales du comité sur le total des dépenses de tous les comités.

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et la durée et le taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

#### Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

## Ordre des optométristes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	31 686 \$	31 686 \$	- \$
Équipement informatique	62 565	50 742	11 823
Mobilier de bureau	112 116	98 514	13 602
	206 367 \$	180 942 \$	25 425 \$
			35 855 \$

#### 4. ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	416 605 \$	305 324 \$	111 281 \$
			128 583 \$

## Ordre des optométristes du Québec

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

#### 5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	39 933 \$	42 005 \$
Salaires et vacances courus	79 341	68 512
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	254 123	230 074
Office des professions à payer	42 067	41 644
	<b>415 464 \$</b>	<b>382 235 \$</b>

---

#### 6. ENGAGEMENTS

##### Bail

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en juillet 2026 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail, s'établit à 100 116 \$. Le solde de l'engagement est exigible au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025 -	75 087 \$
2026 -	25 029 \$

##### Contrats

L'Ordre s'est engagé en vertu de contrats pour la location d'imprimantes, d'implantation et maintenance d'un logiciel. Le solde des engagements suivant ces contrats, s'établit à 93 248 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025 -	46 162 \$
2026 -	47 086 \$

#### 7. RÉSERVE DISPONIBLE

	2024	2023
Liquidités	3 222 383 \$	3 556 678 \$
Passif total	<b>(2 198 714)</b>	<b>(2 082 894)</b>
Réserve disponible	<b>1 023 669 \$</b>	<b>1 473 784 \$</b>

---

## **Ordre des optométristes du Québec**

---

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2024

---

#### **8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

##### **Risque de liquidité**

L'Ordre établit des budgets et prévisions de liquidités et a une politique de gestion de liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

## Ordre des optométristes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Budget (non audité)	Total	Total
<b>A - ADMISSION</b>			
Honoraires	2 190 \$	9 710 \$	2 100 \$
Avantages sociaux	197	727	163
Cotisations à d'autres associations	69 000	43 230	-
Examens, stages et cours	-	10 000	10 000
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 000	-	-
Représentation et déplacements	550	42	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	59 383	46 517	10 828
	<b>136 320 \$</b>	<b>110 226 \$</b>	<b>23 091 \$</b>

### B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Honoraires	205 000 \$	266 580 \$	193 713 \$
Salaires	60 642	60 643	48 784
Avantages sociaux	23 908	32 626	23 469
Examens, stages et cours	15 847	1 881	10 400
Représentation et déplacements	20 000	17 779	10 178
Autres	270	3 958	259
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	249 611	279 988	253 258
	<b>575 278 \$</b>	<b>663 455 \$</b>	<b>540 061 \$</b>

### C - SYNDIC

Honoraires	95 000 \$	112 900 \$	85 925 \$
Salaires	139 897	156 014	121 917
Avantages sociaux	21 141	26 009	19 262
Conseils et représentations juridiques	75 000	88 695	66 816
Examens, stages et cours	8 561	10 494	8 309
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 495	420	-
Représentation et déplacements	4 945	5 268	4 741
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	266 721	291 913	271 066
	<b>616 760 \$</b>	<b>691 713 \$</b>	<b>578 036 \$</b>

## Ordre des optométristes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Budget (non audité)	Total	Total
<b>D - COMITÉ DE RÉVISION</b>			
Honoraires	3 000 \$	6 850 \$	2 400 \$
Avantages sociaux	270	552	133
Expertises, enquêtes et autres services externes	630	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	5 032	5 405	2 237
	<b>8 932 \$</b>	<b>12 807 \$</b>	<b>4 770 \$</b>

### E - CONSEIL DE DISCIPLINE

Honoraires	10 377 \$	28 275 \$	9 950 \$
Avantages sociaux	934	2 491	857
Examens, stages et cours	323	97	-
Expertises, enquêtes et autres services externes	10 200	15 508	7 806
Location (équipements, salles)	1 745	-	-
Représentation et déplacements	2 086	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	20 130	33 858	16 436
	<b>45 795 \$</b>	<b>80 229 \$</b>	<b>35 049 \$</b>

### F - EXERCICE ILLÉGAL

Salaires	16 261 \$	17 609 \$	15 254 \$
Avantages sociaux	1 463	1 570	1 334
Conseils et représentations juridiques externes	7 300	9 911	4 925
Expertises, enquêtes et autres services	2 198	-	-
Représentation et déplacements	-	-	74
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	21 136	21 240	19 063
	<b>48 358 \$</b>	<b>50 330 \$</b>	<b>40 650 \$</b>

## Ordre des optométristes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Budget (non audité)	Total	Total
<b>G - COMMUNICATIONS</b>			
Imprimerie et photocopies	3 515 \$	-	-
Relations publiques et autres services externes	24 680	22 843	20 011
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	21 136	16 679	17 671
	<b>49 331 \$</b>	<b>39 522 \$</b>	37 682 \$

### H - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE

Honoraires	21 022 \$	6 380 \$	20 155 \$
Avantages sociaux	1 892	494	1 678
Représentation et déplacements	885	-	-
Expertises, enquêtes et autres services externes	10 000	-	286
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	27 175	5 019	19 532
	<b>60 974 \$</b>	<b>11 893 \$</b>	41 651 \$

### I - GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

Honoraires	87 852 \$	95 405 \$	78 865 \$
Honoraires du président	119 600	119 600	119 600
Salaires	140 312	140 313	117 415
Avantages sociaux	34 776	25 364	21 618
Honoraires professionnels	15 000	23 087	10 915
Représentation et déplacements	25 000	42 073	11 762
Location de salle	-	10 653	9 712
Examens, stages et cours	6 954	6 849	6 668
Expertises et autres services externes	11 056	905	-
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	336 170	338 969	332 511
	<b>776 720 \$</b>	<b>803 218 \$</b>	709 066 \$

## Ordre des optométristes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Budget (non audité)	Total	Total
<b>J - FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			
Salaires	440 308 \$	453 407 \$	398 357 \$
Honoraires	-	6 600	6 600
Avantages sociaux	88 062	78 930	49 424
Assurances	4 944	5 011	4 697
Cotisations à d'autres associations	22 000	16 444	16 573
Dons	3 650	5 200	17 402
Entretien et réparations	5 020	5 417	4 815
Examens, stages et cours	15 100	6 436	14 144
Expertises, enquêtes et autres services externes	20 000	2 218	3 450
Fournitures de bureau et papeterie	29 180	30 341	26 274
Frais bancaires	56 000	47 193	69 040
Impression et photocopies	4 145	1 935	3 974
Location de salles	4 800	9 100	4 603
Loyer	81 410	75 087	75 087
Maintenance des systèmes informatiques	150 000	209 254	169 437
Messagerie	6 099	2 419	4 092
Publicité	-	413	1 864
Représentation et déplacements	22 285	25 543	21 357
Taxes et permis	23 725	18 898	19 982
Télécommunications	4 730	5 082	4 452
Amortissement du matériel informatique	5 699	7 029	6 120
Amortissement du mobilier de bureau	3 400	3 401	4 251
Amortissement des logiciels	15 937	24 231	16 607
	<b>1 006 494 \$</b>	<b>1 039 589 \$</b>	<b>942 602 \$</b>
Admission (annexe A)	59 383	46 517	10 828
Inspection professionnelle (annexe B)	249 611	279 988	253 258
Syndic (annexe C)	266 721	291 913	271 066
Comité de révision (annexe D)	5 032	5 405	2 237
Conseil de discipline (Annexe E)	20 130	33 858	16 436
Exercice illégal (annexe F)	21 136	21 240	19 063
Communication (Annexe G)	21 136	16 679	17 671
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	27 175	5 019	19 532
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	336 170	338 969	332 511
	<b>1 006 494 \$</b>	<b>1 039 588 \$</b>	<b>942 602 \$</b>